

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRODUITS BIOSOURCÉS : DES OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES, MAIS DES EXIGENCES À RESPECTER POUR BÉNÉFICIER DE LEUR POTENTIEL

Le 26/02/2025

Les produits biosourcés, sont composés de matières issues du monde du vivant comme le bois, le lin ou les algues. Ils représentent une alternative prometteuse aux ressources fossiles. Ils s'intègrent dans de nombreux secteurs, de la construction au textile, et offrent sous certaines conditions un potentiel considérable pour une économie plus décarbonée. La France, avec près de 90% de son territoire couvert de surfaces agricoles ou forestières, est un acteur clé de cette bioéconomie en plein essor. Face à ce constat, il est essentiel de comprendre les enjeux et les défis liés au développement des produits biosourcés, afin d'assurer une transition responsable et durable. À l'occasion du Salon International de l'Agriculture, l'ADEME publie son avis « *Les produits biosourcés* », avec pour objectif d'informer sur les tenants et les aboutissants de cette révolution biosourcée.

Les produits biosourcés : une solution pour une économie décarbonée et une souveraineté renforcée

Les produits biosourcés sont fabriqués à partir de matière issue du vivant appelée la biomasse. Elle provient principalement des végétaux ou des animaux, des champignons ou encore des micro-organismes. **La biomasse offre une alternative aux matières non renouvelables comme le pétrole pour les applications en chimie et matériaux.** Les acteurs économiques français les utilisent déjà au quotidien dans de nombreuses applications : le bâtiment, l'aménagement intérieur, l'automobile, l'hygiène et l'entretien ou encore le textile. **Depuis plus de 30 ans, l'ADEME soutient et accompagne l'innovation pour favoriser le développement de produits biosourcés durables et compétitifs.** Par exemple, l'appel à projets (AAP) « Produits biosourcés et biotechnologies industrielles » s'inscrit dans cette volonté du Gouvernement d'accélérer le développement des biotechnologies industrielles françaises et la fabrication de produits biosourcés, en soutien des ambitions du plan France 2030 et dans le cadre de la stratégie d'accélération « Produits biosourcés et biotechnologies industrielles – Carburants durables ».

Les produits biosourcés contribuent à décarboner notre économie et renforcer notre souveraineté. La France est le premier pays agricole européen et près de 90% de son territoire est recouvert de surface agricole ou de forêt. **Valoriser la biomasse locale permet non seulement de réduire la dépendance aux importations mais aussi de créer des filières et des emplois sur notre territoire.** Par ailleurs, ils occupent une place importante dans l'innovation et la recherche notamment à travers les biotechnologies.

En se substituant à des matières non-renouvelables (pétrole, minéraux, métaux), les produits biosourcés jouent un rôle important dans la transition écologique. Ils contribuent à la décarbonation en remplaçant des produits plus émetteurs de gaz à effet de serre et, dans le cas des produits à longue durée de vie (par exemple dans le bâtiment), en stockant le carbone sur de longues périodes. De plus, **ils peuvent dans certains cas limiter la toxicité de certains produits durant leur fabrication ou leur usage** (par exemple les colles biosourcées sans formaldéhyde) ou leur fin de vie (en permettant l'évitement de microplastiques).

Points de vigilance et recommandations pour un développement responsable

Néanmoins, le caractère biosourcé ne confère pas une plus-value environnementale de manière systématique. Quatre points de vigilance sont à garder en tête :

- **Approvisionnement** : ils valorisent une diversité de biomasses **dont la durabilité doit être assurée**. Bien que renouvelable, la biomasse est limitée par la capacité des écosystèmes dont la préservation doit rester prioritaire. **Un équilibre entre la production de biomasse et le maintien des services écosystémiques (alimentation, captage de carbone, biodiversité, épuration de l'eau, loisirs, paysage...) est à maintenir**. La disponibilité actuelle de biomasse durable ne peut couvrir tous les besoins potentiels. La diversification des biomasses mobilisées couplée à une gestion optimisée est nécessaire pour assurer un approvisionnement à long terme et prendre en compte la vulnérabilité au changement climatique.
- **Fabrication** : **optimiser les procédés de transformation est indispensable pour assurer l'intérêt des produits biosourcés**. Privilégier les valorisations en cascade de la biomasse permet d'optimiser son potentiel. Cela consiste à exploiter tous les co-produits et les sous-produits pour maximiser le potentiel de la ressource. Par exemple, le concept de bioraffinerie incarne cette logique. En effet, la biomasse est transformée en une multitude de produits et coproduits tout en minimisant au maximum les déchets. Ces procédés de transformation doivent être les plus efficaces possible pour être compétitifs. La qualité de la biomasse peut varier en fonction de l'année et de la localisation de l'approvisionnement, c'est pourquoi les procédés les plus robustes et compatibles à différentes biomasses ont un réel avantage. En créant des voies de valorisation pour des résidus qui ne trouveraient pas de débouchés, les valorisations énergétiques (chaleur par exemple) apparaissent comme un maillon essentiel de l'équilibre économique des filières biomasse dans leur ensemble. **C'est bien dans cette logique de complémentarité des usages que l'ADEME soutient le développement des filières de valorisation de la biomasse**.
- **Usage** : **prioriser les applications où le passage au biosourcé a le plus de bénéfices tout en prenant en compte les complémentarités des usages**. Les produits à longue durée de vie sont donc à favoriser pour maximiser l'effet du stockage carbone, plutôt que ceux à usage unique. De plus, il est indispensable pour un fabricant de s'interroger sur le besoin réel auquel répond son produit, quand bien même il serait biosourcé.
- **Communication** : comme pour tous les produits sur le marché, les allégations accompagnant les produits biosourcés doivent être justifiées, précises et transparentes. Bien que les produits biosourcés bénéficient d'une image positive auprès des Français, ils restent peu compris. **Afin d'éviter les nombreuses confusions possibles (biodégradable, naturel, géosourcé, non toxique, écologique), l'ADEME recommande aux fabricants de faire preuve d'un maximum de clarté et de transparence**. Le préfixe « bio » est à éviter lorsqu'il laisse un flou sur la teneur biosourcée du produit, par exemple le terme « bioplastique » n'est pas clair sur le caractère biosourcé et/ou sa capacité à se dégrader en fin de vie (biodégradabilité). Par ailleurs, le terme "biosourcé" pouvant être utilisé même pour un produit qui ne contient qu'une part minime de biosourcé, **l'ADEME recommande d'indiquer la teneur en matière biosourcée réelle et vérifiable**. Le caractère biosourcé ne reflétant pas directement l'impact environnemental global d'un produit, une vigilance spécifique est nécessaire pour éviter tout greenwashing.

Évaluer les impacts environnementaux des produits biosourcés est essentiel pour valider leur pertinence.

Chaque produit, biosourcé ou non, a un impact sur l'environnement. **Utiliser de la biomasse dans un produit est un levier possible pour réduire son impact mais la réalité de cette réduction doit être objectivée par une évaluation environnementale, associée à une démarche d'éco-conception**. Ces évaluations permettent de mieux caractériser le service global rendu par les produits biosourcés à la transition écologique. Par exemple, dans certains cas, l'intégration d'une charge végétale dans un matériau composite peut compliquer son recyclage en fin de vie en raison de l'hétérogénéité des composants, le rendant plus difficile à recycler qu'un mono-matériau. Bien que cette approche puisse réduire l'empreinte carbone du matériau à l'étape de

production, elle peut également induire un transfert d'impact vers l'étape de fin de vie qui mérite par conséquent d'être évalué.

Enfin, leur développement doit s'inscrire au préalable dans une démarche de sobriété afin de réellement substituer les matières fossiles, sans simplement augmenter les volumes par une nouvelle production, ni avoir d'effets rebonds.

L'ADEME au Salon International de l'agriculture !

L'ADEME sera présente au Salon de l'agriculture : Hall 4, stand B155
Parc des Expositions de la Porte de Versailles, du samedi 22 février au dimanche 2 mars 2025
L'avis sera présenté le 28 février lors d'une conférence organisée sur le stand

Des experts de l'ADEME seront présents chaque jour sur le stand et se tiendront à votre disposition pour échanger et répondre à vos questions. Vous pouvez également prendre rendez-vous avec eux dès à présent en contactant le service de presse de l'ADEME.

Pour aller plus loin

- L'avis « *Les produits biosourcés* » est disponible [ici](#).

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

www.ademe.fr